



SEDIF

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

SP -156134



ARRETE N° A2025-8-SEDIF

Portant désignation de Monsieur Jacques BISSON, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest, en tant que représentant du SEDIF au sein du SYNCOM

Le Président du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment, les articles L. 5711-1 et suivants,

Considérant qu'il convient d'assurer la représentation du SEDIF au sein de l'association SYNCOM, créée en 1993 par le SEDIF, le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) et le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC), et qui propose à ses adhérents (274 communes, soit individuellement, soit à travers des structures intercommunales) un service d'aide à la gestion des voies publiques et réseaux, à la suite de la démission de Monsieur Alain SCHUMACHER, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est,

ARRETE

Article 1 désigne Monsieur Jacques BISSON, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest, pour représenter le SEDIF au sein de l'association SYNCOM,

Article 2 le présent arrêté sera publié sur le site internet du SEDIF et transmis à Monsieur le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris.

Article 3 ampliation du présent arrêté sera adressée :
 - à l'intéressé,
 - au SYNCOM.

Certifié exécutoire le présent arrêté
 publié sur le site internet du SEDIF et
 transmis à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
 Préfet de Paris le : **17 MARS 2025**



Pour le Président et par délégation,
 L'attachée hors classe

S. CHICOISNE



Le Président

André SANTINI
 Ancien Ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux
 Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Le délai de recours contre le présent acte, auprès du tribunal administratif de Paris, est de deux mois à compter de la date de sa publication.